



Les engagements du club

Pôle Compétition 2 (PC2)



L'objectif du club, concernant le Pôle Compétition 2 (PC2), est de donner aux jeunes les moyens de terminer ce cursus de formation à 18 ans en intégrant a minima la seconde série (classement 15).

Le nombre limité de terrains couverts dont bénéficie l'ATN implique que l'organisation des entraînements du PC2 ne pourra s'effectuer que sur des terrains extérieurs, que ce soit sur béton poreux ou gazon synthétique. Les rares exceptions seront liées au hasard et à l'opportunité, lorsqu'un terrain couvert n'aura pas été utilisé par le PC1.

4 terrains maximum seront dédiés au PC2. Le nombre de places étant limité, l'ATN pourra accueillir un nombre restreint de jeunes, selon la grille en Annexe 1 donnée à titre indicatif, et dont le nombre d'éléments de chaque année d'âge et/ou de genre pourra varier en fonction des « millésimes ».

Cela représente donc 64 joueurs maximum dans les conditions connues en 2025.

Le programme d'entraînement sera, sur 28 à 30 semaines : 2 séances de 1h à 1h30 selon l'âge. Le volume hebdomadaire sera donc de 2h à 3h. Pourra s'y ajouter, selon les possibilités d'organisation, un cycle gratuit de préparation physique les mercredi après-midi de la période des interclubs de Printemps.

Le club devra être en capacité d'orienter le jeune et sa famille vers des personnes compétentes sur les plans de la médecine, de la nutrition, de la kinésithérapie et de la préparation mentale.

Les encadrants seront des enseignants diplômés d'état ou en formation en vue de l'obtention de ce diplôme.

Une tenue du club sera attribuée à tous les jeunes du Pôle Compétition.

